

Demander une équivalence de diplôme

*Description

Une équivalence est un document qui détermine la valeur des études suivies à l'étranger. Une équivalence est délivrée sur base de documents scolaires.

*Document à fournir

Les documents à fournir pour constituer le dossier de demande d'équivalence sont :

1-Le Baccalauréat (Faire l'équivalence du baccalauréat à la DECO si étranger) (original + 02 copies) ;

2-Les diplômes intermédiaires (à traduire, si langue étrangère, dans un cabinet assermenté) (original + 02 copies) ;

3-Le diplôme final soumis à équivalence (à traduire, si langue étrangère, dans un cabinet assermenté) (original + 02 copies) ;

4-Tous les relevés de notes (à traduire, si langue étrangère, dans un cabinet assermenté) (original + 02 copies) ;

5-L'adresse complète des établissements fréquentés (E-mail et numéros de téléphone) ;

6-Frais de dépôt, 10 000 FCFA par demande et 5 000 FCFA à partir de la deuxième demande ;

7-Tout document complémentaire (attestation de travail, attestation de stage, etc.) (original + 02 copies) ;

8-Une procuration manuscrite pour les diplômes en provenance du Canada et de l'Europe (France, Espagne) ;

9-Une photocopie de la CNI ;

10- Un Curriculum Vitae ;

11- Un extrait de naissance ;

12- Une attestation d'authenticité ;

13- Une déclaration sur l'honneur ;

14- Une fiche de demande d'équivalence à renseigner.

NB : Les demandes d'équivalences et d'authentications des diplômes, sont soumises, au bureau d'équivalence, à l'adresse : desup.mesrs@gmail.com

***Cible**

Toute personne ayant effectué ses études à l'extérieur du pays, hormis les étudiants des grandes écoles inter-états.

***Coût**

10 000 FCFA par demande et 5 000 FCFA à partir de la deuxième demande

***Direction**

Direction de l'Enseignement Supérieur, Abidjan Plateau, Immeuble LAMBLIN, RDC

Plateau à l'immeuble LAMBLIN au rez- de- chaussée, les locaux de la Direction de l'Enseignement supérieur

desup.mesrs@gmail.com

(+225) 27 20 32 21 13 / (+225) 27 20 33 70 14